



**GUIDE
PRATIQUE :**

Réseau Gab • Frab
Les Agriculteurs BIO de Bretagne

DEVENIR AGRICULTEUR BIOLOGIQUE EN BRETAGNE

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, UNE PRODUCTION D'AVENIR !

Débouchés, attentes fortes de la société sur la qualité alimentaire et l'environnement, marché structuré et stabilisé... pour envisager l'agriculture biologique, plus besoin d'attendre. Aujourd'hui, tous les feux sont au vert.

► La conversion à l'agriculture biologique

C'est la phase de transition entre l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique. Elle implique des modifications du système de production.

► Une transition technique

La bio utilise des techniques innovantes en matière de travail du sol, de soins aux animaux ou de lutte contre les parasites. Elle s'appuie sur les principes de base de l'agronomie et sur la recherche d'autonomie.

► Une transition économique

Une conversion engendre de nouveaux investissements et une variation des rendements. Une ferme qui souhaite se convertir doit être en bonne santé financière. Pendant la conversion, vous respectez la réglementation biologique mais ne commercialisez pas encore votre production sous le logo AB. Une valorisation intermédiaire peut toutefois être assurée dès la 2^{ème} année de conversion.

► Une transition humaine

Dès la conversion, l'observation et la prévention deviennent les principales qualités professionnelles à cultiver.

" J'avais déjà pensé plusieurs fois à la conversion(...). En plus sur le marché, on commençait à me demander des produits biologiques. Passer en bio était donc une bonne opportunité de relocaliser mes ventes ..."

ANNIE BERTIN | MARAÎCHAGE | ILLE-ET-VILAINE

► Fin de la conversion en 2009

► Des clés pour réussir sa conversion

- *Simuler les changements* techniques et économiques sur votre ferme
- *Connaître l'environnement* de votre exploitation (fournisseurs/circuits de commercialisation)
- *Bénéficier de l'expérience de producteurs biologiques* proches de chez vous grâce aux réseaux structurés
- *Recenser les aides* spécifiques à l'AB
- *Entamer les démarches administratives* nécessaires pour engager votre conversion (notification, organismes certificateurs, demandes de subvention)

Demandez une visite d'info au GAB de votre département



AGRICULTURE BIOLOGIQUE : QUELQUES REPÈRES ?

L'agriculture biologique, c'est produire en respectant les équilibres naturels, les organismes vivants et en assurant l'autonomie de l'exploitation.

► Une reconnaissance officielle

La loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 définit la bio comme « une agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse ». En tant que signe officiel de qualité, les règles de l'agriculture biologique sont définies par un règlement européen précis et rigoureux.

► Une agriculture moderne et performante

L'agriculture biologique est une agriculture moderne. Il ne s'agit pas de « semer et laisser faire » mais de concilier performances techniques et économiques et respect de l'environnement, développement de la biodiversité.

► Une agriculture durable et innovante

- *L'agriculture biologique prend soin du vivant* : elle préserve la vie du sol, favorise la biodiversité et garantit la sécurité alimentaire.
- *Elle favorise l'autonomie de l'agriculteur* : l'agriculteur maîtrise son système, travaille dans la transparence, réduit les intrants, il est responsable de la chaîne alimentaire de son exploitation.
- *Elle préserve le futur* : elle n'utilise ni engrais ni pesticides chimiques, économise l'énergie et proscriit l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés.



*"Appeler un groupement d'agriculteurs bio pour être accompagné est déjà important. Il faut aussi se préparer parce que l'autonomie alimentaire est primordiale en bio, vu le prix des intrants. Se mettre à faire de l'herbe du jour au lendemain dans le cadre d'une conversion peut être dangereux car les bêtes vont souffrir si elles ne sont pas prêtes (...)
Le système herbager est idéal pour la bio. Mais attention, c'est une technique. Il faut penser aux stocks, stocks sur pied, ensilage, foin ou enrubannage et être à cheval sur son calendrier de fauche, etc..."*

LES AIDES A LA PRODUCTION BIOLOGIQUE*

► L'aide à la conversion **mesure CAB** et au maintien en AB **mesure MAB**

Dispositif d'aides à la conversion en agriculture biologique accessible uniquement si l'agriculteur a effectué sa notification auprès de l'Agence Bio et débuté sa conversion avec un organisme de contrôle. Engagement obligatoire en agriculture biologique sur 5 ans.

Aide annuelle à l'hectare versée pendant 5 ans (sans plafond) :

- Cumul possible avec le crédit d'impôt en faveur de l'AB sous conditions.
- Non cumulable avec les MAEC système (type SPE).

»» Contractualisez pour une aide conversion ou maintien lors de votre déclaration PAC

	CAB	MAB
Cultures maraîchères / Arboriculture	► 900 € / ha / an	► 600 € / ha / an
Cultures légumières de plein champ	► 450 € / ha / an	► 250 € / ha / an
Cultures annuelles (y compris prairies artificielles à base de légumineuses)	► 300 € / ha / an	► 160 € / ha / an
Prairies associées à un atelier d'élevage	► 130 € / ha / an	► 90 € / ha / an

► Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique

Dispositif accessible à toutes les entreprises agricoles qui exploitent des parcelles certifiées (AB ou conversion) et qui réalisent au moins 40% des recettes de l'année fiscale grâce à la vente de produits biologiques.

- Cumul autorisé avec les aides CAB et MAB dans la limite de 4000 € au total. Aide soumise aux règles de minimis.
- Possibilité d'en faire la demande rétroactivement sur les trois derniers exercices fiscaux

»» Demandez le crédit d'impôt bio lors de votre déclaration d'impôt, en remplissant le formulaire 2079 Bio SD / Cerfa n°12657*08

Montant maximal	► 2 500 €
-----------------	-----------

► Soutien aux investissements matériels (mesure 411a) : bonification additionnelle pour les bio

Aide du Conseil Régional fonctionnant par appels à projets réguliers. Soutien pour du matériel visant les pratiques agro-environnementales, l'autonomie des systèmes, la valorisation des systèmes herbagers.

- Les dossiers bio sont priorisés.
- Au soutien de base de 25 % du coût HT des investissements éligibles, être en bio ou en conversion offre une bonification additionnelle de 10%
- Dans le cas d'un investissement collectif (GAEC), le plafond de l'aide est relevé
- Des soutiens pour les investissements en bâtiments et en transformation-vente directe sont disponibles. Renseignez-vous auprès de votre GAB

Investissements de 6 000 € HT minimum (2 dossiers sur la période 2015-2020)	
Aide plafonnée à	► 20 000 € / dossier

»» Formulaire à retirer auprès de votre DDTM ou à télécharger sur europe.bzh

* sous réserve d'évolution. Prenez contact avec votre GAB pour connaître les dispositifs en vigueur.

► Comment étudier votre projet ?

Dispositif financé par l'État et la Région pour accompagner la conversion en AB.

(80 à 90% de prise en charge du coût de l'étude)

Les tarifs présentés correspondent au coût de la prise en charge par le candidat (aides déduites).

Un projet d'installation en bio ? Les projets bio bénéficient d'une DJA majorée.

Pass'Bio Diagnostic :

► Simulation technico-économique de la conversion par un technicien habilité

270 €

pour les agriculteurs installés depuis *plus de 5 ans*

135 €

pour les agriculteurs installés depuis *moins de 5 ans**

67,50 €

pour les candidats à l'installation

Pass'Bio Suivi :

► Suivi technique pendant les deux ans de la conversion. 3 demi-journées par an. Contenu adapté à votre demande

135 € / an

pour les agriculteurs installés depuis *plus de 5 ans*

67,50 € / an

pour les agriculteurs installés depuis *moins de 5 ans**

***ayant bénéficié de la DJA**

>>> Plus de renseignements sur le site du réseau GAB-FRAB (www.agrobio-bretagne.org).

Tous les techniciens du réseau GAB-FRAB sont habilités pour la réalisation du Pass'Bio.



" Il faut essayer de voir et de rencontrer des producteurs sur le terrain. Des producteurs qui sont déjà en bio. Pour voir comment ils font. C'est comme ça que l'on apprend le plus : voir comment les bio travaillent et font. Le suivi qui est proposé par le groupement d'agriculteurs bio de mon département est aussi utile car il permet d'obtenir des conseils. Les techniciens sont un bon relais pour voir ce qui se fait sur le terrain et faire passer la pratique ..."

ALAIN FLEURY | CÉRÉALES ET POULES
PONDEUSES | CÔTES D'ARMOR

► Fin de la conversion en 2008

LE RÉSEAU GAB – FRAB VOUS ACCOMPAGNE :

- En savoir plus sur l'agriculture biologique.
- Vous informer sur la réglementation, les marchés, les aides financières.
- Identifier les principales évolutions à envisager sur votre exploitation.
- Rencontrer des producteurs bio sur votre secteur.
- Au cours de votre parcours PPP si vous vous installez

Dans votre département un technicien s'engage à vous rendre visite pour répondre au mieux à vos interrogations et étudier ensemble des pistes d'évolution sur votre exploitation :

► **C'est la visite d'info gratuite et sans engagement**

► **Le réseau GAB - FRAB propose également des groupes d'échanges adaptés à vos problématiques. Renseignez vous auprès de votre GAB :**

► Dans le Finistère

GAB du Finistère

T : 02.98.25.80.33

M : gab29@agrobio-bretagne.org

► Dans les Côtes d'Armor

Le GAB d'Armor

T : 02.96.74.75.65

M : gab22@agrobio-bretagne.org

► En Ille-et-Vilaine

Agrobio35

T : 02.99.77.09.46

M : agrobio35@agrobio-bretagne.org

► Dans le Morbihan

GAB du Morbihan

T : 02.97.66.32.62

M : gab56@agrobio-bretagne.org

Depuis plus de 25 ans, la **Frab** et les **GAB bretons** agissent pour le développement de l'agriculture biologique en Bretagne.

Aujourd'hui, grâce à nos nombreux adhérents et techniciens spécialisés, le réseau accompagne tous les agriculteurs qui le souhaitent. Il leur permet de découvrir les **techniques utilisées par les bio**, de réfléchir à leur conversion, de réaliser des **diagnostics** complets **d'exploitation**.

50% des producteurs bio bretons sont adhérents dans un des 4 GAB de Bretagne. Par ailleurs, le réseau compte une **quarantaine de producteurs bénévoles actifs** : administrateurs, mandatés et responsables de commission.



Réseau **Gab • Frab**
Les Agriculteurs **BIO** de Bretagne

● Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne (FRAB)

17 rue du Bas Village / CS 37725

35577 Cesson Sévigné Cedex

T. 02 99 77 32 34 | M. frab@agrobio-bretagne.org

WWW.AGROBIO-BRETAGNE.ORG

ILS SOUTIENNENT LA BIO EN BRETAGNE

